

Service d'Accueil Familial



Le Service d'Accueil Familial, créé en 1963, est mandaté par le Conseil Départemental pour exercer le suivi des accueils familiaux des personnes adultes handicapées ou personnes âgées du département du Puy-de-Dôme. C'est un dispositif à part entière, permettant une alternative à l'accueil en établissement, lorsque le maintien à domicile n'est pas ou plus possible, mais aussi lorsque la situation médicale d'un patient est stabilisée, rendant possible la fin de prise en charge institutionnelle.

Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et l'ARS assurent le financement de ce service.

Bénéficiaires

Le Service d'Accueil Familial s'adresse à des personnes qui ne peuvent ou ne souhaitent plus vivre seules à leur domicile et préfèrent un lieu de vie familial à un hébergement en établissement. La population concernée est exclusivement majeure. Il s'agit d'adultes handicapés présentant un déficit mental, psychique, sensoriel, physique ou d'adultes polyhandicapés, mais ne relevant pas d'un centre de soins. Le service s'adresse également aux personnes âgées de plus 60 ans pour lesquelles un accueil familial constitue une alternative à l'hébergement collectif ou au maintien à domicile.

Missions

- Étude des candidatures à un accueil familial et évaluation du projet avec la personne, quel que soit son handicap et son environnement : familles, hôpitaux, services de tutelles, services sociaux, médecins
- Rencontre et mise en place de l'accueil
- Suivi social et médico-social
- Recherche des familles d'accueil et information sur l'accueil familial
- Participation à l'enquête d'agrément
- Soutien et accompagnement de l'accueil familial, en collaboration avec les partenaires concernés, par des visites à domicile et des permanences téléphoniques
- Organisation de séjour adapté

Objectifs

- Mise en œuvre du projet personnalisé
- Soutien et travail de réflexion sur le vécu de l'accueil
- Soutien médico-social apporté aux accueillis et aux accueillants
- Veille au confort et au bien-être physique et moral de la personne accueillie, participation à la vie familiale dans un respect réciproque.

Aide à la mise en œuvre de l'accueil familial

- Évaluation du coût
- Élaboration du contrat
- Obtention des aides susceptibles de financer l'accueil(aide sociale, PCH, APA, AL), déclarations URSSAF
- Assurances
- Édition du relevé des contreparties financières

Répartition géographique des familles d'accueil sur l'ensemble du département.
Intervention des Assistantes Sociales par secteur.

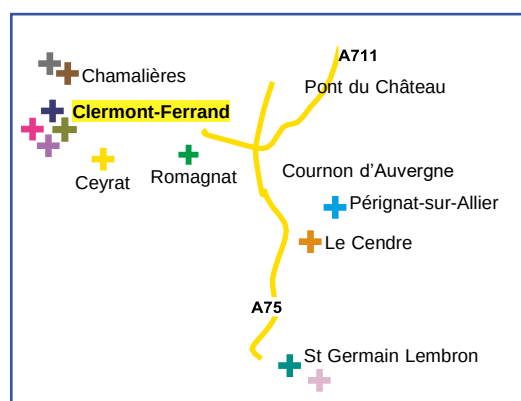


Situation géographique

Bus : C - Arrêt : Oradou

Coordonnées GPS :

17 Rue Pierre Doussinet, 63000 Clermont-Ferrand,
Latitude : 45.767449 | Longitude : 3.118113



Site : <http://www.croixmarine.fr/>